



## Compte-rendu du conseil municipal du 29 février 2016

**Ce compte rendu sommaire vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal d'Assieu.**

Excusé : Marielle DELHOMME donne procuration à Jacqueline FIGUET  
Michel VITTOZ donne procuration à Karine MOINE

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 janvier 2016 à 15 voix 13 présents et 2 procurations.

**□ Autorisation de signature d'une convention avec l'état dans le cadre de l'installation ou le raccordement d'une sirène communale au système d'alerte et d'information des populations**

Monsieur le Maire expose le Code général des collectivités territoriales : les services de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) ont conçu **un nouveau dispositif, le système d'alerte et d'information des populations (SAIP)** ; Assieu étant située en zone d'alerte (risque chimique et nucléaire de la vallée du Rhône), il convient de signer une convention avec l'Etat dans le cadre de l'installation et du raccordement d'une sirène communale au SAIP. Cette sirène sera placée sur le toit de l'école primaire et activée sur ordre du préfet en cas d'alerte. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les termes de la convention et autorise M le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention, et d'en faire appliquer les termes.

**□ Enfouissement des réseaux secs « rue de la Coquillonne »**

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux d'enfouissement de réseaux secs rue de la Coquillonne.

[Pour l'enfouissement des réseaux de distribution de l'électricité](#)

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	<b>89 202€</b>
Le montant total de financement externe s'élève à :	<b>89 202€</b>

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à **0€**

Le conseil prend acte du projet de travaux et du plan de financement et prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) 0€**

## Pour l'enfouissement des réseau France Telecom

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **23 123€**

Le montant total de financement externe serait de : **7 443€**

La participation aux frais du SEDI s'élève à : **619€**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **15 062€**

Le conseil, prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, notamment la participation prévisionnelle : **15 681€** (frais SEDI + contribution aux investissements). La participation aux investissements sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

<b>Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)</b>	<b>15 062€</b>
---	----------------

### **□ Location du local du stade et de ses extérieurs**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'il y a de plus en plus de demandes pour louer le local du stade et de ses extérieurs. Il convient donc de délibérer pour fixer les conditions de la dite location. Monsieur le maire propose d'ouvrir la location du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre aux associations et aux habitants d'Assieu uniquement. Les associations seront prioritaires pour la location et bénéficieront de la gratuité. Le tarif de location pour les habitants est fixé à 80 euros le week end et une caution de 460 euros leur sera demandée. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte les décisions ci-dessus.

### **□ Approbation du compte administratif**

Lecture est faite du compte administratif du budget « Commune », les résultats sont conformes au compte de gestion de la trésorerie et sont les suivants :

#### **Fonctionnement :**

Recettes réalisées 2015	762 342.73
Dépenses réalisées 2015	643 698.12€
Résultat exercice 2015	+ 118 644.61€
Résultat Antérieur reporté	+252 146.17€
Résultat de clôture 2015	+ 370 790.78€

## Investissement :

Recettes Réalisées 2015	758 768.47€
Dépenses Réalisées 2015	824 883.64€
Résultat exercice 2015	-66 115.17
Résultat Antérieur reporté	38 018.50
Dépenses : reste à réaliser à reporter en 2016	177 800€
Résultat de clôture 2015	-205 896.67€

Jean Michel Segui, Maire de la commune d'Assieu quitte momentanément la salle laissant le conseil municipal procéder au vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### □ **Approbation du compte de gestion**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif pour l'exercice 2015, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est exact, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Après délibération, le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

### □ **Affectation des résultats**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### **Affectation du résultat de fonctionnement**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	118 644.61€
Résultat antérieurs reportés <i>Ligne 002 du compte administratif</i>	252 146.17€
Résultat à affecter	370 790.78€
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	

Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 28 096.67€
Solde des restes à réaliser d'investissement	-177 800.00€
<b>Besoin de financement</b>	205 896.67€
<b>Affectation</b>	370 790.78€
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	210 000.00€
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	160 790.78€

### □ **Compte rendu - Commission Pedibus**

Un parent d'élève a rejoint le groupe de travail. Une enquête sur les besoins des familles sera remise aux parents avant les vacances. Prochaine réunion le 17 mars. Le groupe est toujours ouvert à d'autres participants.

### □ **PLU – point sur la commission du 21/01/2016 avec les personnes publiques associées, de la réunion publique du 21/01/2016 et du rendez-vous avec le SCOT du 17/02/2016**

Le 21 janvier 2016 a eu lieu une réunion de la commission avec les Personnes Publiques Associées dont le président du SCOT. Il y aurait trop de zones constructibles sur le document remis par la commission PLU. Il va falloir modifier le document afin qu'il soit accepté par le SCOT et la DDT. Prochaine réunion le jeudi 03 mars avec le SCOT et la DDT. Rappel : la révision du PLU doit aboutir avant mars 2017

### □ **Divers**

Il faut remettre à jour le plan communal de sauvegarde. Pour cela un groupe de travail s'est constitué. Il est composé de Michel Reille, Sandrine Gravier et Jean Michel Segui.

### **Agenda- Réunions**

14 mars : Conseil municipal => orientations budgétaire à 20h  
15 mars : réunion commission subventions à 20h  
16 mars : réunion CCAS  
25 mars : Vote du budget à 19h

Fin de séance à 23H 25

**Prochain Conseil Municipal 14/03/2016 à 20h**